



Séance du 04/07/2016

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Politique : *Qualité de ville, qualité de vie*

Délibération n° : 354

Commission : Aménagement - Urbanisme - Economie

Dossier : 160629

Direction en charge : Cadre de Vie

Objet : Convention tripartite entre la Direction Interdépartementale des Routes - Centre Est, Saint-Etienne Métropole et la Ville de Saint-Etienne dans le cadre du réaménagement de la ZAC Pont de l'Ane Monthieu - Approbation

Président : M. Gaël PERDRIAU, Maire

Date de convocation du conseil : 24/06/2016

Compte rendu affiché le : 05/07/2016

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 59

Présents :

M. Gaël PERDRIAU, M. Gilles ARTIGUES, Mme Delphine JUSSELME, M. Georges ZIEGLER, Mme Nora BERROUKECHE, M. Claude LIOGIER, Mme Christiane JODAR, M. Lionel SAUGUES, Mme Brigitte MASSON, M. Jean-Pierre BERGER, Mme Corinne L'HARMET-ODIN, M. Samy KEFI-JEROME, Mme Siham LABICH, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Alexandra CUSTODIO, M. Michel BEAL, Mme Marie-Christine BUFFARD-AZOULAY, M. Denis CHAMBE, Mme Pascale LACOUR, M. Lionel BOUCHER, M. Alain SCHNEIDER, Mme Fabienne PERRIN, Mme Raymonde ALLIROT, Mme Marie-Eve GOUTELLE, Mme Nicole AUBOURDY, Mme Anne-Françoise VIALON, Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT, M. Jean-Noël CORNUT, M. Eric BARGAIN, M. Robert KARULAK, M. Patrick NEYRET, M. Frédéric DURAND, Mme Caroline MONTAGNIER, M. Cyril MEKDJIAN, M. Charles DALLARA, Mme Marie-Camille REY, M. André FRIEDENBERG, Mme Marie-Hélène THOMAS, Mme Pascale MARRON (Présente de la question 1 à la question 68 du projet de l'ordre du jour.), M. Olivier LONGEON (Présent de la question 1 à la question 68 du projet de l'ordre du jour.), M. Pierre FAYOL-NOIRETERRE, Mme Stéphanie MOREAU, Mme Nadia SEMACHE, M. Serge HORVATH, M. Gabriel DE PEYRECAVE (Absent de la question 1 à la question 29 du projet de l'ordre du jour.), Mme Raphaëlle JEANSON (Absente de la question 1 à la question 8 du projet de l'ordre du jour.), Mme Maryse BIANCHIN, M. Jacques PHROMMALA, M. Pierrick COURBON, M. Jacques FRESSINET, M. Jean-Jacques PAUZON, Mme Myriam ULMER, M. Georges STEC

Absents-Excusés :

M. Paul CORRIERAS (pouvoir à Mme Nicole AUBOURDY) M. Daniel JACQUEMET (pouvoir à M. Jean-Pierre BERGER) Mme Marie-Dominique FAURE (pouvoir à Mme Raymonde ALLIROT) Mme Catherine ZADRA (pouvoir à M. Samy KEFI-JEROME) M. Maurice VINCENT (pouvoir à M. Pierre FAYOL-NOIRETERRE) M. Florent PIGEON (pouvoir à Mme Myriam ULMER)

Absents :

Politique : *Qualité de ville, qualité de vie*

Délibération n° : 354

Commission : Aménagement - Urbanisme - Economie

Dossier : 160629

Direction en charge : Cadre de Vie

Objet : Convention tripartite entre la Direction Interdépartementale des Routes - Centre Est, Saint-Etienne Métropole et la Ville de Saint-Etienne dans le cadre du réaménagement de la ZAC Pont de l'Ane Monthieu - Approbation

□ **Rappel et Références :**

Dans le cadre du projet urbain de l'agglomération stéphanoise, l'Etablissement Public d'Aménagement de Saint-Etienne (EPASE) en tant que Maître d'Ouvrage souhaite réaménager la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) Pont de l'Âne-Monthieu, entrée principale de Saint-Etienne depuis Lyon.

L'EPASE projette notamment de créer un nouveau carrefour à feux permettant de relier la rue Marc Charras à la RN 488 et de donner un caractère plus urbain à la section de la RN 488 située entre ce futur carrefour et l'actuel giratoire Antoine Pinay.

Ce tronçon d'environ 400 m de long, une fois réaménagé, n'aura plus vocation à rester dans le domaine de l'Etat.

□ **Motivation et Opportunité :**

La présente convention de gestion a pour objet de définir les limites d'interventions entre l'Etat - la Direction Interdépartementale des Routes - Centre Est (DIR), Saint-Etienne Métropole et la Ville de Saint-Etienne.

□ **Contenu :**

Les obligations de la Ville après les travaux de l'EPASE s'exerceront sur les voies définies par la convention. Elles porteront sur les interventions suivantes :

- l'entretien et la maintenance du réseau d'éclairage public y compris les candélabres et le réseau d'alimentation ainsi que les consommations électriques,
- l'entretien des espaces verts, le nettoyage, le déneigement et le déverglacement.

Pour les autres voies ou tronçons de voies, la Ville de Saint Etienne assurera ses compétences telles que définies lors du transfert de voirie avec Saint-Etienne Métropole.

□ **Maîtrise d'ouvrage :**

Ville de Saint-Etienne.

□ **Point Financier :**

○ Coût total investissement TTC :

dont TVA :

○ Coût total annuel fonctionnement TTC :

dont personnel mis en oeuvre :

○ Financement	Ville	Département	Région	Etat	Europe	Autres
Investissement						
Fonctionnement						
dont personnel supplémentaire						
dont prestations particulières						

□ **Proposition :**

Il est demandé à l'Assemblée Communale de bien vouloir :

- approuver la convention avec la Direction Interdépartementale des Routes - Centre-Est, et Saint-Etienne Métropole
- autoriser M. le Maire ou son représentant adjoint ayant reçu délégation, à signer cette convention dont un exemplaire restera annexé au présent dossier.

Décision : Proposition adoptée	Imputation budgétaire Exercice 2017.
Résultat du vote : 50 voix pour, 0 voix contre, 7 abstention(s)	
	Pour Extrait, Pour le Maire, l'Adjointe déléguée
	Pascale LACOUR